

CSE-E DR DCT Nord-Ouest

Déclaration liminaire

9 juillet 2024

En juin et juillet, avec les élections Européennes et les législatives en France, nous venons de vivre deux événements présentant de forts enjeux pour l'activité économique de GRDF.

Notre projet d'entreprise pour les années 2024 – 2028 prévoit un objectif ambitieux de x5 en production de gaz verts. Cet objectif ne pourra être atteint que dans un cadre réglementaire national favorable. Or depuis plusieurs années – 2020 – nous faisons le constat que la présence du gaz dans le mix énergétique n'est soutenue par le gouvernement que grâce au lobbying très actif de la filière.

Nous sommes loin de l'optimisme affiché au niveau Européen. La France, l'Allemagne et l'Espagne figurent parmi les pays ayant le plus grand potentiel de production de biométhane en 2050 mais, paradoxalement, ce ne sont pas là que les volumes d'investissements seront les plus élevés d'ici la fin de la décennie.

En effet, le Danemark, la Pologne, l'Italie et le Royaume-Uni présentent les montants en investissements les plus hauts. Au Danemark, la part du biométhane dans le réseau de gaz avoisine déjà les 40 % et le pays vise 100 % en 2030.

En France, la filière estime qu'elle a la capacité d'atteindre 20 % de gaz verts dans la consommation nationale en 2030.

Pourtant, le biométhane peut répondre aux deux tiers de la demande en gaz de l'Europe prévue pour 2050. La croissance de la production durable de biométhane en Europe au cours des prochaines décennies peut réduire considérablement la dépendance de l'Europe à l'égard du gaz naturel. Investir dans ce secteur est un gage « de souveraineté énergétique et économique ».

En synthèse, l'Europe affiche son soutien aux biogaz mais chaque pays membre est libre de sa mise en œuvre.

En France, les élections législatives viennent de se terminer. La dissolution de l'Assemblée nationale aurait pu avoir un impact direct sur l'atteinte des objectifs de notre Projet d'Entreprise. Le projet de décret sur les Certificats de Production de Biogaz (CPB) était prêt et attendu pour fin juin.

Pour mémoire, les tarifs d'achats actuels permettent le financement d'une 50aine de projets nationaux par an. Les CPB sont un dispositif complémentaire au tarif d'achat légal.

La loi Climat et Résilience de juillet 2021 a créé un mécanisme spécifique permettant un financement extra-budgétaire – car non financé par l'État - de la Production de Biogaz par les fournisseurs. Il a fallu tout le lobbying de la filière gaz et donc de GRDF pour que les décrets soient publiés au JO, sur le fil, ce dimanche 7 juillet.

C'est un soulagement en demi-teinte pour la filière biométhane qui avait demandé près de 10 TWh de capacité supplémentaire installée en 2028 alors que le décret valide 6,5 TWh.

En matière d'emploi, si GRDF affiche un objectif de x5 en production de gaz verts, cela ne signifie pas x5 en termes d'emplois. Nous connaissons l'envie de nos collègues d'être acteurs du biométhane mais il y aura beaucoup de déçus.

Aujourd'hui, GRDF a pour ambition de faire des économies. Deux audits performance sont lancés sur les Directions Clients Territoires. Un sur les délégations Acheminement et l'autre sur les délégations Marché Grand Public et Marché d'Affaires.

Sans préjuger des résultats de l'audit, les élu(e)s **FO** sont déjà mobilisés pour défendre les emplois.

- Performance sur les outils et la simplification des modes opératoires : oui.
- Performance sur le nombre d'emplois : c'est non !

Enfin, nous saurons défendre notre entreprise et les gaz verts lors du prochain rendez-vous avec la Présidente de la Commission de Régulation de l'Energie cet automne.

Malgré ce contexte en demi-teinte, la délégation **FO** souhaite un bel été à tous nos collègues.